



Challenge de fournisseur

Par Mazo

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise où il arrive que les fournisseurs nous donnent des challenges à relever.

Pour les récompenses, il y a régulièrement des chèques kadoc par exemple.

Ma question est : est ce légal que le responsable du magasin garde une partie de la récompenses pour la redistribuer ultérieurement pour des challenges dans l'entreprise ?

Merci pour vos réponses

Par Isadore

Bonjour,

Votre devoir de loyauté vous interdit de toucher une forme de rémunération de la part des fournisseurs sans permission de votre employeur, peu importe le nom qu'on lui donne. Le fruit de votre travail appartient à votre employeur. Si celui-ci vous laisse une partie des cadeaux remis par les fournisseurs et conserve l'autre partie, c'est son droit.